



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Département de la Haute-Loire

-----  
Mairie  
Saint - Pal de Chalencon



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

**VENDREDI 5 JUILLET 2024**

**A 20H00**

**Sont présents :** Pierre BRUN, Raphaël VARAGNAT, Gérard LAVAL, Thérèse VALENTIN, Odile JAFFRE, Denise MAISONNEUVE, Patrice PEYROCHE, Raymond POTY, Philippe PETIT,

**Sont absents excusés :** Anaïs DELCROIX absente a donné pouvoir à Thérèse VALENTIN ; Claudius CHAPUIS absent a donné pouvoir à Odile JAFFRE ; Vahiné DUPIN absente a donné pouvoir à Pierre BRUN ; Marc CHAMBAS absent a donné pouvoir à Gérard LAVAL.

**Est absent :** Frédéric CALET

Nombre de votants : 13

**Président de Séance :** Pierre BRUN

**Secrétaire de Séance :** Raphaël VARAGNAT

**ORDRE DU JOUR**

- **Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mai 2024 2024.**

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mai 2024 par le président de séance, Mr Pierre BRUN ; le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

**VOTE : 13 POUR**

- **Délibération : Subventions pour l'étude préalable aux travaux de réfection de l'ensemble du Château**

Un diagnostic a déjà été réalisé pour la Tour Ouest du Château, il est maintenant nécessaire de réaliser un diagnostic aux travaux préalables pour l'ensemble du Château. Le coût prévisionnel de cette étude est de 19 900 € TTC, des demandes de subventions vont être déposées.

**VOTE : 13 POUR**

- **Délibération : Création d'un emploi pour un agent contractuel de droit public**

Un emploi pour le ménage de la Maison Médicale doit être créé, cet emploi correspond au grade d'adjoint technique catégorie C pour une durée hebdomadaire de 8H.

**VOTE : 13 POUR**

- **Délibération : Contrat d'accompagnement commercial**

La commune souhaite mettre en place un suivi du parc de commerces et de services de proximité afin de créer un lien de communication entre les acteurs de la ville et assurer l'essor et l'attractivité du centre bourg.

Un contrat d'accompagnement va être signé entre la commune et le cabinet Prospactive pour une durée de 12 mois pour un montant de 950 € HT par mois correspondant à 2 demi-journées sur la commune.

**VOTE : 12 POUR, 1 ABSTENTION**

- **Délibération : Convention de mise à disposition d'un bien de section situé au lieu-dit « Brandy-Haut ».**

La section de commune « Brandy-Haut » est propriétaire d'un terrain cadastré H 772 d'une superficie de 4 492 m<sup>2</sup>. Le propriétaire de la parcelle H766 souhaite pouvoir disposer d'un usage privatif limité de 700 m<sup>2</sup> sur le bien de section susvisé pour l'emplacement de son système d'assainissement individuel de son habitation qui devra respecter les prescriptions réglementaires du SPANC.

**VOTE : 13 POUR**

- **Délibération : Contrat de location du minibus scolaire pour les enfants de la MAM et de la cantine scolaire**

La commune souhaite mettre en place un moyen de transport le temps de midi entre l'école publique et la cantine scolaire située au Clos de Lorette pour les enfants de moins de 5 ans.

Un système de navette sera également mis en place le matin et le soir entre la MAM et les écoles de Saint-Pal-de-Chalencon

**VOTE : 13 POUR**